



## Investissement immobilier

Par **cyrilleg**, le **05/09/2013** à **18:59**

Bonjour,  
Celibataire, sans enfant, 43 ans  
Ma feuille d'imposition est envoyée à l'adresse de mes parents

Je vis à l'étranger et détiens la carte de resident fournit par l'ambassade de France

Je travail à l'étranger en free lance dans le domaine de l'offshore pétrolier.

je possède 2 appartements loués en meublé en France, ma seule source de revenu française.

Jusqu'à présent, les revenus locatifs étaient inférieurs au seuil imposable, donc je ne payais que le CSG et RDS, plus les taxes foncières.

Mes revenus de free lance à l'étranger dans le domaine de l'offshore pétrolier n'ont jamais été déclarés.

Je souhaite acheté un autre appartement pour le louer toujours en meublé.  
Avec ce nouveau loyer, j'aurai un revenu locatif de 1500€ par mois

Est ce que je devrai payer des impôts sur le revenu alors que je vis à l'étranger ?

Dans ma situation, quel investissement est intéressant ?

merci

Cyrille

cyrillepub@yahoo.fr